



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration



Fonds « Asile, Migration et
Intégration » (AMIF)

FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2014-2020

Version du 30 juillet 2016

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre de l'AMIF.

Le point 1 de la partie spécifique reprend un tableau récapitulatif de toutes les actions prévues par le programme national sur la période 2014-2020 avec un calendrier indicatif de lancement des actions.

Le point 2 de la présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, la portée des projets éligibles et le public cible.

REUNION D'INFORMATION

Deux réunions d'information sur le présent appel à projets auront lieu les **mardi 9 août 2016 et 20 septembre 2016 à 10h00 à l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration** (7-9, av. Victor Hugo, L-1750 Luxembourg).

Pour des raisons d'organisation, les intéressés sont priés de confirmer leur participation par courriel à Clara.Sinigaglia@olai.etat.lu

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir **au plus tard pour le 30 septembre 2016** par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

clara.sinigaglia@olai.etat.lu

Une copie papier signée par la personne pouvant valablement engager le porteur de projet doit parvenir dans le même délai à :

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)
7-9, avenue Victor Hugo
L- 1750 Luxembourg

1. Liste des actions prévues par le programme national AMIF¹

A. Régime d'asile européen commun

Objectif national 1 : Régime d'accueil et d'asile

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
A.1.	Assistance aux demandeurs de protection internationale (DPI)	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
A.2.	Amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des DPI	OLAI	Appel à projets/mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015
A.3.	Amélioration des compétences du personnel impliqué dans les différentes étapes de la procédure de protection internationale	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir
A.4	Adaptation des dispositifs d'information à destination des DPI	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015
A.5	Rénovation des structures d'accueil existantes, amélioration des services liés à l'hébergement et à la mise en place d'un plan d'urgence	OLAI	A définir	A définir
A.6.	Sensibilisation de la société d'accueil	OLAI	Appel à projets	A définir

Objectif national 2 : Capacité des Etats membres à développer, suivre et évaluer leurs politiques et procédures d'asile

A.7.1	Développement de dispositifs de gestion en matière du traitement des DPI – volet accueil et prise en charge des DPI	OLAI	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2016
A.7.2	Développement de dispositifs de gestion en matière du traitement des DPI – volet procédures et instruction des demandes	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2016
A.8	Evaluation des pratiques en matière de prise en charge et d'encadrement des DPI	OLAI	A définir	A définir
A.9	Evaluation des pratiques en matière de procédures et d'instruction des demandes de protection internationale	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir

¹ Les tableaux prévisionnels présentés dans cet appel à projets sont donnés à titre indicatif et, par conséquent, sont sujets à modifications, notamment concernant le mode de mise en œuvre, le calendrier de lancement ainsi que les indications financières.

Objectif national 3 : Réinstallation

A.10	Actions relatives aux mesures préalables et préparatoires au départ de personnes réinstallées	OLAI	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014
A.11	Développement de dispositifs favorisant <i>l'empowerment</i> des personnes réinstallées	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015

B. Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale

Objectif national 1 : Immigration et mesures préalables au départ

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
B.1.	La mise en place de dispositifs d'information et d'encadrement pour personnes désireuses de s'installer au Luxembourg	Direction de l'immigration	Appel à projets	A définir

Objectif national 2 : Mesures d'intégration

B.2.	Renforcement des capacités par la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes	OLAI	A définir	A définir
B.3.	Actions favorisant <i>l'empowerment</i> des ressortissants de pays tiers	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
B.4.	Actions visant l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015
B.5.	Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil	OLAI	Appel à projets	A partir de 2015

Objectif national 3 : Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités

B.6.	Développement de dispositifs de formation	OLAI	Appel à projets	A partir de 2016
B.7.	Professionnalisation des pratiques d'intégration	OLAI	A définir	A définir
B.8.	Renforcement de la collaboration à tous les niveaux	OLAI	A définir	A définir
B.9.	Développement de dispositifs de gestion et de suivi en matière de flux migratoires	Direction de l'immigration	Appel à projets	A partir de 2015

C. Retour

Objectif national 1 : Mesures d'accompagnement

N° de l'action	Nom de l'action	Autorité compétente	Mode de mise en œuvre	Calendrier indicatif de lancement de l'action
C.1.	Informations sur les dispositifs de retour en place	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A définir
C.2.	Formations au Centre de rétention	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015
C.3.	Optimisation des structures de rétention	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2015

Objectif national 2 : Mesures de retour

C.4.	Retours volontaires	Direction de l'immigration	Appel à projets	A partir de 2014
C.5.	Retours forcés	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014

Objectif national 3 : Coopération

C.6.	Coopération avec les Etats membres	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014
C.7.	Coopération avec les pays tiers	Direction de l'immigration	Mise en œuvre par les autorités	A partir de 2014

2. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Tableau 1

Action A.1 : Assistance aux demandeurs de protection internationale

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet de l'action	L'action vise le soutien aux demandeurs de protection internationale et aux réfugiés/bénéficiaires de protection internationale à travers des mesures promouvant l' <i>empowerment</i> et le bien-être
Portée de projets éligibles	<p>Projet visant la promotion de la santé selon la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé par le développement d'activités répondant aux besoins de la population cible que ce soit du domaine de la santé physique ou psychique (ex : alimentation saine, prévention des accidents, consommation de substances psychoactives, dépression, hygiène de vie, activité physique, santé de l'enfant ...)</p> <p>Projet visant l'accompagnement de jeunes parents autour de la naissance (pré et post natal)</p> <p>Projet visant à informer le public cible autour de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles</p> <p>Projets visant à informer les jeunes (12-18 ans) sur les coutumes et la vie quotidienne au Luxembourg</p> <p>Projets visant à informer les personnes de 65+ ans sur les coutumes et la vie quotidienne au Luxembourg</p>
Public cible	<p>Les catégories suivantes de ressortissants de pays tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui bénéficient du statut de réfugié ou du statut conféré par la protection subsidiaire au sens de la directive 2011/95/UE ; - ceux qui ont demandé à bénéficier d'une des formes de protection internationale visées ci-dessus et qui n'ont pas encore reçu de réponse définitive ; - ceux qui bénéficient d'une protection temporaire au sens de la directive 2001/55/CE ; - ceux qui sont ou ont été réinstallés.
Indications financières	<p>Part de l'Union européenne : 250.000 €</p> <p>Part de l'OLAI : jusqu'à 250.000 €</p>
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : clara.sinigaglia@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 2

Action A.2 : Amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des DPI

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet de l'action	L'action vise : 1) l'amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement ainsi que du suivi des dossiers des DPI, 2) sensibilisation en matière d'accueil et d'encadrement des DPI, avec une attention particulière portée sur les personnes vulnérables
Portée de projets éligibles	Projets développant des actions de formation dans le domaine de l'accueil et de la gestion de la diversité pour les agents de gardiennage des foyers d'accueil pour DPI
Public cible	Les agents de gardiennage en contact avec le public cible suivant : les ressortissants de pays tiers <ul style="list-style-type: none"> - qui bénéficient du statut de réfugié ou du statut conféré par la protection subsidiaire au sens de la directive 2011/95/UE ; - qui ont demandé à bénéficier d'une des formes de protection internationale visées ci-dessus et qui n'ont pas encore reçu de réponse définitive ; - qui bénéficient d'une protection temporaire au sens de la directive 2001/55/CE ; - qui sont ou ont été réinstallés.
Indications financières	Part de l'Union européenne : 75.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 75.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : clara.sinigaglia@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 3 :

Action B.3 : Action favorisant l'empowerment des ressortissants de pays tiers

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet de l'action	L'action vise à favoriser l' <i>empowerment</i> des ressortissants de pays tiers, incluant les personnes vulnérables, et facilitant leur processus d'intégration par le développement d'activités de promotion de la participation à la vie sociale
Portée projets éligibles	Projets visant à encourager la participation politique du public cible notamment en vue des élections communales d'octobre 2017
Public cible	<p>Le Fonds soutient les actions ciblant les ressortissants de pays tiers (toute personne qui n'est pas citoyen de l'Union européenne), séjournant légalement au Luxembourg, et ayant pour objectif de s'y installer durablement, y compris les réfugiés et bénéficiaires d'une protection internationale.</p> <p>Sont, de ce fait, exclues du champ d'application du présent Fonds, les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne.</p> <p>Pour des raisons pratiques, les proches parents des personnes relevant du groupe cible visé par le Fonds peuvent être considérés comme groupe éligible, dans la mesure où cela est nécessaire pour la mise en œuvre effective de telles actions : conjoints, partenaires, et toute personne ayant des liens familiaux directs en ligne descendante ou ascendante avec le ressortissant de pays tiers visé par les mesures d'accueil, d'accompagnement et d'intégration.</p>
Indications financières	Part de l'Union européenne : 50.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 50.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : clara.sinigaglia@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 4

Action B.5 : Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2015
Objet de l'action	L'action vise la promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil
Portée de projets éligibles	Projets visant à encourager des contacts entre les ressortissants de pays tiers et la société d'accueil en vue de promouvoir la participation et notamment la participation politique du public cible
Public cible	<p>Le Fonds soutient les actions ciblant les ressortissants de pays tiers (toute personne qui n'est pas citoyen de l'Union européenne), séjournant légalement au Luxembourg, et ayant pour objectif de s'y installer durablement, y compris les réfugiés et bénéficiaires d'une protection internationale.</p> <p>Sont, de ce fait, exclues du champ d'application du présent Fonds, les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne.</p> <p>Pour des raisons pratiques, les proches parents des personnes relevant du groupe cible visé par le Fonds peuvent être considérés comme groupe éligible, dans la mesure où cela est nécessaire pour la mise en œuvre effective de telles actions : conjoints, partenaires, et toute personne ayant des liens familiaux directs en ligne descendante ou ascendante avec le ressortissant de pays tiers visé par les mesures d'accueil, d'accompagnement et d'intégration.</p>
Indications financières	Part de l'Union européenne : 75.000€ Part de l'OLAI : jusqu'à 75.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heurtz conny.heurtz@olai.etat.lu Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : clara.sinigaglia@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Tableau 5 :
Action B.6 : Développement de dispositifs de formation

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 3	Coopération pratique et mesures de renforcement des capacités
Calendrier de mise en œuvre	Action lancée à partir de 2016
Objet de l'action	L'action vise à développer des dispositifs de formation : formations pour les bénéficiaires et le personnel en contact avec les ressortissants de pays tiers, formations à la gestion de la diversité, formations à la compétence interculturelle, formations pour des agents multiplicateurs...
Portée de projets éligibles	Actions de sensibilisation et de formation des acteurs intervenant dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) (notamment journée d'orientation, cours d'instruction civique, mesures supplémentaires facultatives) aux questions relatives aux différentes facettes de l'intégration, à l'importance de l'empowerment du public cible et à la communication interculturelle
Public cible	<p>Cette action vise les acteurs intervenant lors des différentes prestations prévues par le CAI, en contact direct avec le public cible, c'est-à-dire les signataires du CAI ressortissants de pays tiers (toute personne qui n'est pas citoyen de l'Union européenne), séjournant légalement au Luxembourg, et ayant pour objectif de s'y installer durablement, y compris les réfugiés et bénéficiaires de protection internationale.</p> <p>Sont, de ce fait, exclues du champ d'application du présent Fonds, les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne.</p> <p>Pour des raisons pratiques, les proches parents des personnes relevant du groupe cible visé par le Fonds peuvent être considérés comme groupe éligible, dans la mesure où cela est nécessaire pour la mise en œuvre effective de telles actions : conjoints, partenaires, et toute personne ayant des liens familiaux directs en ligne descendante ou ascendante avec le ressortissant de pays tiers visé par les mesures d'accueil, d'accompagnement et d'intégration.</p>
Indications financières	Part de l'Union européenne : 50.000 € Part de l'OLAI : jusqu'à 50.000 €
Autorité compétente	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@olai.etat.lu

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	Tél. : 247-85732
Dépôt de la demande	Courrier électronique : clara.sinigaglia@olai.etat.lu Adresse postale : 7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg